

«Le système de prévoyance helvétique est plus équilibré»

De passage à Montreux (VD) à l'occasion des Journées de la prévoyance, Sarah Scaillet, administratrice générale du Service fédéral des Pensions en Belgique, a détaillé les rouages du système de prévoyance de son pays. Interview comparative.

La Suisse et la Belgique partagent un goût prononcé pour le chocolat, une pluralité linguistique et un système fédéraliste. Peut-on poursuivre la comparaison en évoquant le système des retraites, étant donné qu'il repose également sur trois piliers? Fonctionne-t-il de la même manière? Peut-on en tirer des enseignements? Présente à Montreux (VD) à l'occasion des Journées de la prévoyance, Sarah Scaillet, administratrice générale du Service fédéral des Pensions en Belgique, compare le système qu'elle gère au nôtre.

A vos yeux, quelle est la dissemblance majeure entre le système de prévoyance belge et celui que l'on connaît en Suisse?

La différence fondamentale réside dans le fait que, en Belgique, la quasi-totalité de notre régime est basé sur la répartition, et donc sur le 1^{er} pilier. Les pensions complémentaires sont très modestes, puisque le capital moyen versé au moment de la retraite atteint 30 000 euros et ne concerne qu'une toute petite frange de la population, souvent des cadres.

On ne peut donc pas vraiment parler d'un complément de pension...

Cela ne permet effectivement pas de combler le trou entre le dernier salaire et la pension perçue au travers du 1^{er} pilier, contrairement à ce qui se pratique en Suisse, où le 2^e pilier offre un taux de remplacement plus élevé que le 1^{er} pilier. C'est une autre manière de voir les choses.

Comment expliquer que ce système se soit imposé en Belgique?

C'est historique. Après la Seconde Guerre mondiale, nous avons connu un régime



de capitalisation, qui est resté entre les mains de l'Etat. Celui-ci a opté pour un financement sans risques, principalement par le biais d'obligations, ce qui est tout bonnement impossible. Conséquence logique: une quasi-faillite du système de capitalisation, qui a conduit vers un système en répartition, qui connaît malheureusement ses limites.

Auriez-vous préféré un système mixte, comme en Suisse ou aux Pays-Bas?

Mettre tous ses œufs dans un même panier, comme nous l'avons fait, n'est jamais idéal. Le système helvétique est résolument plus équilibré. Je regrette que le 2^e pilier ne soit pas davantage encouragé en Belgique, que ce soit pour des raisons historiques ou sociales, mais aussi

de par sa lourdeur administrative pour les employeurs.

Le système mixte est-il la panacée?

C'est plus équilibré, mais de là à parler de situation idéale, je ne sais pas. Quand les Suisses me disent que cela va mieux qu'en Belgique, je leur réponds de jeter un œil à l'augmentation de leur espérance de vie. Nous devons faire face au même péril: le vieillissement de la population, qui, en outre, s'appauvrit et ne sera plus en mesure de faire tourner l'économie. En 1993, nous avions 5 actifs pour un pensionné, chiffre qui est passé à 3.5 en 2023 et descendra à 2.3 en 2070. Ce n'est pas viable. Nous fonçons tous dans le mur, y compris quand les systèmes sont en capitalisation! Que ce soit en Belgique ou en Suisse, le taux de cotisation n'a pas beaucoup bougé ces 30 dernières années. Il permettait de financer 5 à 10 ans de vie après l'âge de la retraite, alors que, déjà aujourd'hui, nous sommes entre 15 et 17 ans et, à terme, nous arriverons à plus de 20 ans. Mathématiquement, il est impossible de maintenir les niveaux de taux de remplacement.

En revanche, le mur qui se dresse devant nous se trouve à des distances différentes...

En Belgique, il est en effet juste devant nos nez, d'autant plus que les décisions qui ont été prises ne suffisent pas et ne sont pas en adéquation avec le nouveau monde du travail. Au lieu d'essayer de trouver une harmonie et de tendre vers une justice sociale, on est plutôt dans un discours strictement budgétaire qui évoque un raboutage des pensions. On devrait plutôt viser une solidarité qui nous tire vers le haut, capable de maintenir une économie florissante, et non entrer dans une solidarité de pauvreté.

Qualifieriez-vous le système belge de défaillant?

Il le devient, car il y a eu une non-volonté de prendre des mesures pour lutter contre un papy-boom, qui était prévisible depuis des années. Comme les pensions nécessitent une vision à long terme, il faudrait vraiment que les décideurs arrivent à s'extraire de leurs agendas personnels (élections...). Il y a 20 ans, nous avons, en outre, fait l'erreur d'être très généreux à l'égard des pensions anticipées, notam-

ment en raison des mesures de restructuration. Si bien que, aujourd'hui, le temps de pension de ces personnes se rapproche fortement de la période d'activité, ce qui n'est pas soutenable.

Avez-vous d'autres «cadavres» dans vos placards?

Nous avons élevé l'âge auquel on peut accéder à la pension, quand bien même peu de personnes restent actives en fin de carrière. Il faudrait surtout prendre des mesures pour les encourager à travailler durant cette période de leur vie. Si, à la place de partir à la retraite à 60 ou 61 ans, cet âge était décalé de 3 ans, le système serait opérationnel.

On imagine aussi que vous connaissez, comme en Suisse, le problème des temps partiels...

D'autant plus chez les femmes, qui ont des carrières erratiques. Et elles évoluent souvent dans des secteurs importants de la société, mais moins bien rémunérés, comme les soins. Il est impossible d'y créer une carrière complète, d'où l'importance d'apporter un correctif, sans quoi ces personnes, en dépit de leur statut d'acteurs cruciaux, se retrouvent doublement pénalisées.

En Suisse, on évoque régulièrement le déficit de communication de la prévoyance professionnelle. Est-ce problématique en Belgique?

Ces dernières années, nous avons développé Mypension, un outil de communication qui offre une grande transparence. Il s'agit d'un dossier électronique auquel chaque citoyen peut se connecter et voir tout l'historique de sa carrière, avec le montant qu'il a sur son 1^{er} pilier et sur son 2^e, s'il en possède un. On y trouve aussi une série de simulateurs (effet des années d'études, changement d'employeur, prise en compte d'un temps partiel...) qui montrent les impacts sur les pensions. Cela permet aux assurés de faire leur choix en connaissance de cause.

Nous avons évoqué les problèmes, mais qu'en est-il des solutions? Sont-elles essentiellement politiques?

Oui. Que ce soit chez vous ou chez nous, les décideurs politiques devraient prendre leur courage à deux mains pour affronter la réalité.

Est-on encore en mesure d'inverser la tendance?

Si je n'y croyais plus, je démissionnerais. J'espère pouvoir convaincre le prochain gouvernement de revoir notre système en le mettant en lien avec la réalité des emplois. Ce qui me donne de l'espoir, c'est que la faillite du système de pension touche l'ensemble de l'Europe et que tout le monde devra trouver une solution.

Certains pays risquent-ils de ne plus être en mesure de payer leurs pensionnés?

Cela me semble inimaginable de laisser une personne sans revenus, d'autant plus que chaque Etat dispose d'un filet de sécurité.

A l'aune de cet état des lieux, êtes-vous envieuse du système de prévoyance helvétique?

Non, car je n'ai pas une vision assez claire et globale de ce qui se passe en Suisse en cas d'accident de la vie. J'entends aussi souvent qu'il y a une problématique des coûts de la santé, alors que, chez nous, ils sont intégrés dans les cotisations globales. Notre système de santé est très couvrant. En dépit de ses taux de pension, l'Etat belge supporte fortement la sécurité sociale, ce qui permet encore d'avoir une certaine douceur de vivre pour les plus démunis. Je n'ai pas l'impression que la Suisse ait la même vision. |

Interview: Frédéric Rein